



Fibromyalgie suite accident de voiture

Par **Yarillo**, le **09/09/2019** à **03:02**

Bonjour,

Je voudrais savoir si la fibromyalgie déclarée suite a une entorse des cervicales après un accident de voiture (non responsable) peut être prise en compte par l'assurance pour une indemnisation ?

Merci pour votre aide.

Sandra.

Par **Tisuisse**, le **09/09/2019** à **06:07**

Bonjour,

Tout dépend des médecins experts. Voyez donc l'assurance pour ça.

Par **P.M.**, le **09/09/2019** à **09:43**

Bonjour,

Je vous propose [ce dossier 1](#) mais j'ignore si la décision de première instance a fait l'objet d'un Appel et si ensuite la Cour de Cassation a eu à se prononcer...

J'ajoute [ce dossier 2](#) dont j'extrais :

[quote]

Pour retenir la notion d'imputabilité, et donc une relation directe, exclusive et certaine entre une fibromyalgie et un accident, le médecin expert va se référer aux critères d'imputabilité classiques de Muller et Cordonnier concernant la concordance de siège, le délai d'apparition (temps de latence), la continuité évolutive et l'explication pathogénique.[/quote]